

Revue de presse de janvier à juin 2012

Actualité italienne et internationale relative aux questions d'éloignement et d'enfermement des migrant.e.s en Italie.

Alors que le naufrage du bateau de croisière le « Costa Concordia », au large des côtes italiennes, bénéficiait mi-janvier d'une couverture médiatique des quotidiens européens et de la télévision italienne sans précédent, au même moment, l'annonce de la disparition d'une cinquantaine de migrant.e.s parti.e.s de Libye pour rejoindre l'île de Lampedusa ne résonnait qu'en marge de l'actualité.

De même, l'appel aux autorités des familles tunisiennes de 230 *harragas* – terme qui désigne les migrant.e.s nord-africains qui prennent la mer- disparus en Méditerranée en 2011 paraît être resté lettre morte, malgré le projet de constitution d'une commission italo-tunisienne pour enquêter sur ces disparitions. La mobilisation des mères tunisiennes continue et se tient également en Italie où Sit-in et manifestations sont organisés.

Le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) dénonçait, au cours de l'année 2011, la disparition et le décès d'au moins 1500 personnes durant leurs tentatives de traversée de la Méditerranée pour rejoindre les côtes européennes. Ce « triste record » -2011 étant ainsi l'année la plus meurtrière depuis que le HCR tient ses statistiques- doit en partie être entendu à la lueur des changements survenus en Egypte, en Tunisie et en Libye.

En effet, les insurrections dans ces pays nord africains ont grandement contribué à un exode plus important de nationaux et de résident.e.s de ces pays. Un an après, on constate que les tentatives de traversées des boats people vers les côtes italiennes ne se sont pas interrompues. Depuis le début de l'année et malgré des conditions météorologiques peu propices aux départs, des bateaux de fortune partent depuis la Libye, la Tunisie mais aussi depuis la Grèce pour tenter de rejoindre les côtes italiennes. Alors que Lampedusa et la Sicile voient toujours arriver des navires sur leurs côtes respectives, la région des Pouilles est de plus en plus concernée par les arrivées de migrant.e.s, conséquence de la mise en place de nouveaux itinéraires migratoires.

1. Tentatives de traversées de la Méditerranée

Il est essentiel aujourd'hui d'intervenir rapidement et d'assurer le respect des droits humains en Méditerranée alors que les morts et les disparitions en mer se multiplient dans l'indifférence générale. L'arrêt *Hirsi Jamaa et autres c. Italie* prononcé par la Cour européenne des droits de l'Homme à Strasbourg, le 23 février 2012, est à ce sujet un première avancée significative.

Il condamne l'Italie pour avoir reconduit en 2009 vers la Libye, des centaines de migrant.e.s somalien.ne.s et erythréen.ne.s intercepté.e.s en mer à proximité de Lampedusa.

La Cour a rappelé que dès l'instant où un État, même en dehors de son territoire, exerce son contrôle et son autorité sur un individu, cet État doit lui reconnaître les droits découlant de la Convention européenne des droits de l'Homme. L'Italie a donc été reconnue responsable pour son manquement au respect des droits de l'homme tels que définis par la convention. En dépit des déclarations de bonne gouvernance du gouvernement de Mario Monti suite à cette condamnation et aux promesses d'une plus grande vigilance, ce sont de nouveau 74 réfugié.e.s d'origine somalienne qui ont été refoulé.e.s le 19 mars dernier vers la Tunisie. L'embarcation, qui se trouvait à 50 km de Lampedusa, dans les eaux internationales, a été secourue par un navire de pêche tunisien. Les migrant.e.s n'ont pas été autorisé.e.s à rejoindre l'Italie et alors que ces derniers étaient parti.e.s de Libye, ils et elles ont été refoulé.e.s vers la Tunisie, sans qu'aucune vérification ne soient effectuées à bord sur leur éventuel

besoin de protection internationale. Cet exemple de refoulement n'est pourtant pas un cas isolé. Depuis 2006 l'Italie et la Libye ont signé plusieurs « traités d'amitié, de partenariat et de coopération » sous couvert desquels des migrant.e.s intercepté.e.s en mer sont renvoyé.e.s en Libye, malgré les preuves de mauvais traitement à leur égard et l'absence d'un système de protection approprié – la Libye n'a pas ratifié la Convention de Genève sur le statut de réfugiés. Alors que les accords avaient été suspendus en 2011, le dialogue a repris avec la fin du conflit et un nouveau traité a été signé le 3 avril 2012 entre la ministre de l'Intérieur italienne Anna Maria Cancellieri et le chef du Conseil National de Transition libyen Moustfa Abdel Jalil. Les termes de cet accord n'ont pas été communiqués, ni la présence d'une éventuelle clause de sauvegarde et de respect des droits humains.

2. Actualité des centres d'identification et d'expulsion (CIE) et de l'enfermement en Italie

Institués par l'article 12 de la loi cadre sur les politiques migratoires italienne de 1998 dite 'Loi Turco-Napolitano' et intitulés à l'origine « centres de permanence temporaire et d'assistance » (CPTA), ils ont pris le nom de Centres d'identification et d'expulsion en 2008, actant de l'absence dispositifs d'assistance en leur sein comme le supposait leur premier intitulé. Au nombre de 11 ouverts actuellement en Italie, ils sont gérés par plusieurs associations et en premier lieu la Croix Rouge italienne suite à un appel d'offre du Ministère de l'Intérieur, et le nombre de place qu'ils comportent a progressivement augmenté pour atteindre environ 2000 places disponibles sur le territoire. Un chiffre très éloigné de la réalité de la présence de migrants irréguliers et supposément expulsables par le gouvernement italien.

Les centres ne sont pour la plupart pas installés dans des locaux dédiés mais plutôt dans d'anciens établissements tels que des sanatoriums désaffectés, voire des assemblages de containers, qui ne conviennent en rien à assurer un hébergement digne des migrants. De nombreux problèmes d'assistance médicale ont été dénoncés par MSF dès 2004, ainsi que des situations de non-respect du droit d'asile, pointés par Amnesty International dès 2005 dans un rapport intitulé « Présence temporaire, droits permanents ».

L'actualité récente du printemps 2012 est riche en expériences d'entrées, de tentatives de visites et de travaux de recherche sur la réalité interne aux centres. Plusieurs journalistes ont en effet réussi à entrer dans certains centres afin d'effectuer conjointement à des parlementaires plusieurs missions d'observation, certains ramenant même des images de l'intérieur des centres dénonçant les conditions d'enfermement des migrants, leur impossibilité à communiquer avec l'extérieur, et les logiques très carcérales qui régissent l'organisation interne. Cette possibilité renouvelée d'accès aux centres est très jeune sur le territoire italien et fait suite la mobilisation d'activistes, de journalistes et d'avocats au printemps 2011 en réaction à une circulaire de l'ancien ministre de l'Intérieur Maroni interdisant l'entrée à la presse au sein des centres. Face à l'ampleur de la campagne de protestation, fut obtenue la réouverture des centres aux visites d'observation à partir de juillet 2011.

Dans le même temps, les frontières internes à l'espace Schengen sont soumises à de nouvelles dispositions de rétablissement des frontières « en situation d'urgence ». L'actualité migratoire a servi l'an dernier de justification à une telle fermeture provisoire des frontières italo-françaises et italo-allemandes face à l'arrivée massive de migrants tunisiens suite à la chute du régime de Ben Ali. Une nouvelle disposition concernant les « urgences migratoires » a été adoptée début juin à Bruxelles à l'unanimité lors d'une réunion des ministres de l'Intérieur. Il est donc à craindre que ces dispositifs d'exception ne se multiplient et empêchent encore plus certains demandeurs d'asile et migrants de se déplacer au sein de l'espace Schengen.

Enfin, la Cour de Justice Européenne a établi qu'un titre de séjour temporaire ne permettrait plus de se déplacer dans l'espace Schengen librement. En effet, un citoyen d'un pays tiers en possession d'un tel permis délivré par un Etat membre et en attente de réponse sur sa demande de séjour ou d'asile qui quitte le territoire de cet Etat ne peut plus y rentrer avec cet unique document. Cette mesure vise de toute évidence à limiter les mouvements de migrants ayant obtenu un titre temporaire et ne souhaitant pas s'installer dans le pays d'arrivée.

1. Tentatives de traversées de la Méditerranée

Janvier 2012, Storie migranti : Appel pour les migrants tunisiens disparus et lettre des familles aux ministres de l'intérieur et des affaires étrangères tunisiens et italiens « D'une rive à l'autre : des vies qui comptent ». <http://www.storiemigranti.org/spip.php?article1017>

5 juin 2012, Mediapart : Entretien de Carine Fouteau avec la philosophe italienne Federica Sossi au sujet du combat des mères tunisiennes pour obtenir des informations sur leurs fils disparus, « Immigration : les mères tunisiennes contre le « cimetière marin ». <http://www.mediapart.fr/journal/international/310512/immigration-les-meres-tunisiennes-contre-le-cimetiere-marin>

16 février 2012, Tunisie Numérique : Annonce de la création d'une commission technique italo-tunisienne chargée d'accélérer l'enquête sur la disparition de 230 tunisiens en Méditerranée en 2011. Lors de cette occasion, le député italien Matteo Mececci a proposé de faire appel à Interpol, à l'agence Frontex et à l'OIM. <http://www.tunisienumerique.com/vers-la-creation-dune-commission-technique-italo-tunisienne-sur-les-tunisiens-disparus-en-mer/104746>

31 janvier 2012, UNHCR : Conférence de presse, « Triste record pour les traversées de la méditerranée par les migrants et les réfugiés en 2011 ». <http://www.unhcr.fr/4f280ad3c.html>

31 mai 2012, Corriere del Mezzogiorno : 126 personnes ont débarquées dans le Salento, près de la ville d'Otrante. Les migrant.e.s ont ensuite été conduits au centre d'accueil Don Tonino Bello afin de procéder à leur identification. <http://corrieredelmezzogiorno.corriere.it/lecce/notizie/cronaca/2012/31-maggio-2012/altro-sbarco-salento-126-immigratirintracciati-alba-ottranto-201413380578.shtml>

2. Respect des droits de l'Homme dans le Canal de Sicile

23 février 2012, Cour Européenne des Droits de l'Homme : Communiqué de presse du greffier de la Cour « le refoulement de migrants en Libye sans examen les a exposés à un risque de mauvais traitements et a constitué une expulsion collective ». https://docs.google.com/viewer?a=v&pid=gmail&attid=0.1&thid=135aa5d381e019f2&mt=application/pdf&url=https://mail.google.com/mail/?ui%3D2&ik=b6283b73fd&view=att&th=135aa5d381e019f2&attid=0.1&disp=safe&zw&sig=AHIEtbSgM8q_2LTLHcPnhF4Esm1stFxnDw&pli=1

23 Février 2012, La Repubblica : Condamnation de l'Italie par la CEDH à Strasbourg. Le ministre de la coopération Andrea Riccardi annonce que cette sentence permettra à l'Italie de repenser sa politique migratoire de façon à ce qu'elle soit plus claire, transparente et correcte. La ministre de l'intérieur Anna Maria Cancellieri parle alors d'un respect absolu des droits humains dans sa future collaboration avec la Libye. http://www.repubblica.it/solidarieta/immigrazione/2012/02/23/news/l_italia_condannata_per_i_respingimenti-30366965/

19 mars 2012, Agence de presse quotidienne nationale ASCA : 74 personnes ont été secourues par un bateau de pêche tunisien au large de Lampedusa. Les migrant.e.s ont été reconduit.e.s en Tunisie, le jour même, après le refus des autorités italiennes d'accueillir les passagers du chalutier. http://www.asca.it/news-Immigrati_74_clandestini_trovati_a_Lampedusa_riportati_in_Tunisia-1135913-ATT.html

Juin 2012, Amnesty International : Rapport de l'organisation intitulé « S.O.S Europe, Human rights and Migration Control » sur les contrôles migratoires et la mise en péril des vies de migrant.e.s. La partie II du rapport traite des accords entre l'Italie et la Libye en matière de gestion des flux migratoires.

<http://www.amnesty.org/en/library/asset/EUR01/013/2012/fr/bc2ed705-d497-4a50-8c47-5995d3e2eb64/eur010132012en.pdf>

3. Actualité des centres d'enfermement

31 mai 2012 – TMN News UK. – Immigrati/ Trapani, al Cie di Milo: tra accoglienza e detenzione

Reportage de la télévision régionale sur les conditions d'enfermement et les automutilations des migrants détenus dans le centre. Le reportage a été réalisé durant une visite conjointe d'une vingtaine de journalistes.

<http://www.stranieriinitalia.it/briguglio/immigrazione-e-asilo/2012/giugno/rass-stampa-it-razz-31-5.html>

12 juin/3 juillet 2012 Actualités du site régional sicilien d'information sur les tentatives de fugue de migrants du Centre de Licata et les déclarations de l'ancienne ministre Livia Turco

- Licata, immigrati tentano fuga dal centro: agente picchiato e feriti

<http://www.canicattweb.com/2012/06/12/sicilia-deputati-del-pd-i-cie-sono-polveriere-umane/>

- **Sicilia, deputati del PD: "I Cie sono polveriere umane"**

<http://www.canicattweb.com/2012/07/03/licata-migranti-fuggono-da-centro-accoglienza-rintracciati-a-cammarata/>

05 juin 2012, l'Unità. Viaggio nel CIE di Milo. Reportage sur la visite du Centre de Milo à Trapani en Sicile, article détaillé sur les conditions d'enfermement et les parcours des migrants en attente d'expulsion/

<http://diversamente.comunita.unita.it/2012/06/05/viaggio-nel-cie-di-milo/>

09 juin 2012. La Repubblica. Enquête de la Repubblica publiée avant hier sur leur site, six articles complets sur les conditions dans le centre de TRAPANI comprenant des vidéos tournées par les migrants.

http://inchieste.repubblica.it/it/repubblica/rep-it/2012/06/09/news/cie_le_galere_fuorilegge-36862905/

14 juin 2012 – L'Unità. Viaggio nei Cie d'Italia dove la dignità è optional

Editorial de l'ancienne ministre de la Cohésion Sociale Livia Turco, sur la nécessité d'une nouvelle politique pour l'immigration au vu des conditions d'enfermement actuelles. L'Unità, 14-06-2012

<http://diversamente.comunita.unita.it/2012/06/05/viaggio-nel-cie-di-milo/>

4. Restrictions à la circulation et fermetures des frontières internes à Schengen.

08 juin 2012, Il Sole 24 Ore, **La Ue approva le deroghe a Schengen**

<http://www.ilsole24ore.com/art/notizie/2012-06-08/approva-deroghe-schengen-063929.shtml?uuid=AbJ6F1oF>

Les pays signataires du traité de Schengen adoptent à l'unanimité une nouvelle disposition "d'urgence migratoire"

08 juin 2012 - La Repubblica, **Schengen, sospeso il trattato L'Europa si difende dai migranti**

http://www.repubblica.it/solidarieta/immigrazione/2012/06/07/news/shengen_sospeso_il_trattato_l_europa_si_difende_dai_migranti-36766753/

14 juin 2012 - ASCA Roma **Immigrati: Corte Ue, non basta soggiorno temporaneo a ingresso Schengen.**

http://www.asca.it/news-Immigrati_Corte_Ue_non_basta_soggiorno_temporaneo_a_ingresso_Schengen-1165803.html

15 juin 2012 - Immigrazioneoggi, **Per la Corte di giustizia europea il cittadino di Paese terzo non può rientrare solo con un “permesso di soggiorno provvisorio”.**

Les permis de séjour temporaires ne suffisent plus à se déplacer librement hors du pays de délivrance dans l'espace Schengen.

http://immigrazioneoggi.it/daily_news/notizia.php?id=004325